

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal corrigé – Séance ordinaire du 2 août 2021

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 2 août 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### **SONT PRÉSENTS**

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière	Joyce Bérubé
---	--------------

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui y assiste.

#### **2021-08-144 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'**adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2021-08-145 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 juillet 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**D'**approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2021-08-146 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**D'**approuver la liste des comptes à payer au montant de soixante et douze mille sept cent dix dollars et cinquante-trois (72 710,53 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de onze mille huit cent quarante dollars et quatre-vingt-neuf (11 840,89 \$), et les salaires nets payés au montant de seize mille trois cent cinquante-sept dollars et vingt-neuf (16 357,29 \$).

**D'**imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent mille neuf cent huit dollars et soixante et onze (100 908,71 \$).

**QUE** ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2320 à 2339.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal corrigé – Séance ordinaire du 2 août 2021

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés

**2021-08-147**

#### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – SUIVI DU PLOMB ET DU CUIVRE DANS L'EAU POTABLE – RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE - NORDIKEAU**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles modalités pour le suivi du plomb et du cuivre afin de se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable du Gouvernement du Québec;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** retenir l'offre de service de Nordikeau au montant de soixante-douze dollars et vingt-cinq de l'heure (72,25 \$/h) pour l'assistance technique et de soixante-dix dollars (70,00 \$) par échantillon prélevé. De plus des frais de déplacement de 0,57 \$ le kilomètre seront facturés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-08-148**

#### **ACHAT – SULFATE FERRIQUE POUR LA DÉPHOSPHATATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT – UNIVAR CANADA**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'**autoriser l'achat d'une (1) tote de mille cinq cents kilogrammes (1 500 kg) de sulfate ferrique chez Univar Solutions pour la déphosphatation du réseau d'égout au coût de 0,69 \$ le kilogramme soit mille trente-cinq dollars (1 035 \$), taxes en sus, plus les frais de cinq cent soixante-quinze dollars (575,00 \$) de frais de transport par la compagnie Transport Morneau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense son suffisants aux postes budgétaires 02 41500 649 et 02 41501 649.

**2021-08-149**

#### **DÉROGATION MINEURE – DEMANDE NUMÉRO 2021-35002 – LOT 5 680 097 – 4, ROUTE PRÉVILLE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MATRICULE 1898-02-1888 – MONSIEUR LAURENT PARENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), et en particulier par les articles 145.1 à 145.8 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ces articles le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser par résolution une dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, lorsqu'un règlement est en vigueur à ce sujet et qu'un comité consultatif d'urbanisme est dûment constitué, conditions auxquelles la Municipalité de Saint-René-de-Matane satisfait;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné le 16 juin 2021, en conformité avec l'article numéro 10 du règlement numéro 2008-06 concernant les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par les demandeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 21 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la demande faite par Monsieur Laurent Parent concernant le matricule 1898-02-1888, lot 5 680 097, et qui consiste à autoriser qu'un chalet projeté, construit sur des fondations

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal corrigé – Séance ordinaire du 2 août 2021

existantes de dimensions conformes, ait une superficie au sol de 66,89 mètres carrés, alors que la superficie minimale requise est fixée à 70,0 mètres carrés pour ce type d'habitation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro REC. 2021-03 du comité consultatif d'urbanisme concernant la présente demande;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2021-35002 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT – RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION – SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE – FÉVRIER, MARS, AVRIL ET MAI 2021 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports mensuels d'exploitation concernant le suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour les mois de février, mars, avril et mai 2021 fournis par Nordikeau.

**2021-08-150**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-01 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2021-04, intitulé « Règlement numéro 2021-04 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-08-151**

#### **ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ »**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2021-05, intitulé « Règlement numéro 2021-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier certaines normes à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-08-152**

#### **ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-02 AFIN DE PERMETTRE LES OPÉRATIONS CADASTRALES SUR LES RUES PRIVÉES EXISTANTES, DE PRÉVOIR DES EXEMPTIONS POUR CERTAINES OPÉRATIONS CADASTRALES AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ »**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2021-06, intitulé « Règlement de lotissement numéro 2021-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-02 afin de permettre les opérations cadastrales sur les rues privées existantes, de prévoir des exemptions pour certaines opérations cadastrales ainsi que d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal corrigé – Séance ordinaire du 2 août 2021**

**2021-08-153**      **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-05 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION SUR UN TERRAIN ADJACENT À UNE RUE PRIVÉE EXISTANTE »**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D' le règlement numéro 2021-07, intitulé « Règlement numéro 2021-07 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2016-05 afin de permettre la construction sur un terrain adjacent à une rue privée existante ».**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-08-154**      **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-08 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-08 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D' le règlement numéro 2021-08, intitulé « Règlement numéro 2021-08 concernant les modalités de publication des avis de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-08-155**      **DEMANDE DE CITOYEN – BOSSE DE DÉCÉLÉRATION ET SIGNALISATION « DÉFENSE DE STATIONNER » - ROUTE RICHARD, SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite d'une citoyenne de la route Richard pour l'achat et l'installation de bosses de décélération afin de réduire la vitesse étant donné la situation d'érosion en bordure de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'installation d'une signalisation « Défense de stationner » puisque les pêcheurs et les visiteurs de ce secteur se stationnent dans la virée empêchant aux autres utilisateurs de l'utiliser sécuritairement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'autoriser** l'achat et l'installation d'une pancarte « Défense de stationner » selon la demande de la citoyenne;

**DE** refuser l'installation d'une bosse de décélération étant donné que le lieu est situé à une fin de rue;

**DE** demander à la citoyenne de retirer la planche peinte en blanc avec des bandes réfléchissantes puisque cela n'est pas autorisé sur une route publique;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-08-156**      **DEMANDE D'APPUI – MOTION M-1 VISANT À ÉTABLIR UN NOUVEAU PACTE VERT, MOTION M-94 VISANT À INTERROMPRE LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'OLÉODUC TRANS MOUNTAIN – JULIAN PETER, DÉPUTÉ WESTMINSTER-BURNADY – NPD;**

**CONSIDÉRANT QUE** les températures dangereusement élevées que nous avons observées en Colombie-Britannique récemment ont coûté la vie à plus de 500 personnes, qui sont mortes durant la vague de chaleur extrême;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques constituent le défi le plus pressant de notre époque;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal corrigé – Séance ordinaire du 2 août 2021

**CONSIDÉRANT** le réchauffement de la planète, la voie à suivre pour atteindre la carboneutralité d'ici l'an 2050 est étroite, mais claire;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons nous doter d'objectifs plus ambitieux et passer davantage de temps à tenter de résoudre l'urgence en freinant les facteurs contribuant aux changements climatiques et en présentant des propositions pour la mise en place d'une stratégie claire de résolution de la crise climatique;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons dynamiser nos ambitions de lutte pour réduire les émissions, combler les écarts socioéconomiques et accélérer le passage à une économie axée sur l'énergie propre et la faible émission de carbone;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane donne son appui à la motion M-1 visant à établir un nouveau pacte vert ainsi qu'à la motion M-94 visant à interrompre les travaux d'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT – PREMIER PROJET – POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS(ES) ET SON PLAN D'ACTION – SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du premier projet de la politique Municipalité Amie des Aînés(es) et de son plan d'action.

2021-08-157

#### **CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA DATE DES SÉANCES ORDINAIRES DES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021 – NOUVELLES DATES : 5 OCTOBRE 2021 ET 15 NOVEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois d'août 2021, établie au 4 octobre 2021 et de la séance ordinaire du mois de novembre 2021 établie au 1<sup>er</sup> novembre 2021 par la résolution 2020-11-161;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est résolu par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** modifier le calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal en fixant la séance ordinaire du mois d'octobre au 5 octobre 2021 et en fixant la séance ordinaire du mois de novembre au 15 novembre 2021.

**D'afficher** aux endroits un avis public concernant le présent changement au calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-158

#### **OFFRE DE SERVICES – RÉPARATION DE LA POMPE FLYGT – STATION DE POMPAGE 1 – DICKNER INC.**

**CONSIDÉRANT** le bris de la pompe FLYGT de la station de pompage 1;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**DE** faire réparer la pompe FLYGT de la station de pompage 1, au coût de mille onze dollars et cinquante-six (1 011,56 \$), taxes en sus, à la compagnie Dickner inc..

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal corrigé – Séance ordinaire du 2 août 2021**

**2021-07-159**      **ACHAT – CARTOUCHES DE FILTRE À AIR – STATIONS DE POMPAGE – AERZEN CANADA;**

**CONSIDÉRANT** le bris de la pompe FLYGHT à la station de pompage 1;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'**effectuer l'achat de 2 cartouches de filtre à air au coût de deux cent soixante et onze dollars et quarante-huit (271,48 \$), taxes en sus, à la compagnie AERZEN.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JUILLET 2021**

Monsieur le maire Rémi Fortin donne un compte-rendu de la séance du mois de juillet 2021 de la MRC de La Matanie.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public présent

**2021-08-160**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 2 août 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 19 h 53.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**